




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120529-21329-DE-1-1_0
Date de signature : 31/05/12
Date de réception : jeudi 31 mai 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.566**

Séance publique du

29 mai 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : AVENUE DE L'EUROPE - CONSTRUCTION DE LA GARE ROUTIERE - MISE A DISPOSITION AUPRES DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX DES EMPRISES DE TERRAIN.

Le 29/05/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/05/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Francis TAULAN

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Françoise TERME à M. Stéphane PAOLI, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, Mme Marie José VALETA

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29/05/12

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : AVENUE DE L'EUROPE - CONSTRUCTION DE LA GARE ROUTIERE - MISE A DISPOSITION AUPRES DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX DES EMPRISES DE TERRAIN. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 2012.204 du 20 février 2012, a décidé la mise à disposition d'un ensemble de parcelles auprès de la Communauté du Pays d'Aix, nécessaires à l'implantation de la future Gare Routière (la totalité des parcelles cadastrées section CH n° 74, 77, une partie de la parcelle cadastrée section CH n° 76, le Domaine Public (Avenue de l'Europe entre les ronds-points Joret à l'Ouest et Anouard El Sadate à l'Est).

Dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme et pour mettre en œuvre les travaux correspondants, il est apparu nécessaire que soit mise à disposition, une emprise complémentaire comprise dans le Domaine Public correspondant à une partie du Boulevard Victor Coq située entre le rond-point Anouard El Sadate et l'entrée du Parking Méjanès (cf plan joint).

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **DECIDER** la mise à disposition de l'emprise complémentaire susvisée auprès de la Communauté du Pays d'Aix pour la réalisation de la Gare Routière.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tout document afférent à ce dossier.

2012.566 - AVENUE DE L'EUROPE - CONSTRUCTION DE LA GARE ROUTIERE - MISE A DISPOSITION AUPRES DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX DES EMPRISES DE TERRAIN.

Présents et représentés	: 37
Présents	: 31
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 37
Pour	: 37
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 31/05/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Gare routière - Localisation sur Bd Victor Coq.

